



COMMUNIQUÉ
Paris, le 10/05/2022

ASSURANCE AUTO : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » FAVORABLE À LA SUPPRESSION DE LA VIGNETTE POUR SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN DES USAGERS.

Le quotidien *Le Parisien / Aujourd'hui en France* révélait hier que 247 compagnies d'assurance membres de la fédération France Assureurs souhaitent mettre fin à l'obligation – en vigueur depuis 75 ans – d'apposer une vignette sur le pare-brise du véhicule et de présenter la « carte verte » lors d'un contrôle routier pour justifier de la souscription d'un contrat d'assurance auto valide.

Aujourd'hui, mardi 10 mai 2022, l'association « 40 millions d'automobilistes » se dit favorable à la suppression de cette obligation pour simplifier le quotidien des usagers, dans la mesure où l'on dispose désormais de tous les moyens techniques permettant de vérifier automatiquement que l'automobiliste est en règle avec la loi.

Depuis 2016, il existe un Fichier des Véhicules Assurés (FAV), mis à jour par les compagnies d'assurance et à disposition des forces de l'ordre lors des contrôles routiers depuis 2019. Cette nouvelle étape dans la dématérialisation des procédures a été franchie pour favoriser la lutte contre la non-assurance automobile, qui coûte chaque année des milliards d'euros et plonge des familles entières dans des situations dramatiques.

« En 2020, 9 % des personnes tuées sur les routes françaises l'ont été dans un accident impliquant un conducteur sans permis ; et qui dit 'pas de permis' dit aussi, évidemment, 'pas d'assurance'. À ce chiffre, viennent s'ajouter les usagers qui, par négligence ou pour faire quelques économies, ne contractent pas d'assurance auto. L'ONISR (Observatoire national interministériel pour la Sécurité routière) estime ainsi à environ 800 000 le nombre de véhicules non-assurés en circulation. La question de la non-assurance en matière automobile est donc particulièrement importante et mérite que l'on mette tout en œuvre pour combattre ce fléau. C'est dans ce but qu'a initialement été créé le FAV », rappelle Daniel QUÉRO, dirigeant de « 40 millions d'automobilistes ».

« Le fichier a rendu particulièrement simple la démarche de vérification de la validité du contrat d'assurance du véhicule : il suffit pour les forces de l'ordre d'entrer le numéro de plaque d'immatriculation de la voiture dans le système, et toutes les informations apparaissent. Il peut y avoir quelques rares erreurs – principalement dues au délai de 72 heures accordé aux compagnies pour mettre à jour le fichier pour toute création ou modification de contrat – mais les professionnels estiment que l'outil est fiable à plus de 99 %, donc allons-y à fond ! Nous sommes largement favorables à cette suppression. Il n'y a aucun intérêt à laisser ce bout de papier ; il ne sert plus à rien puisque tout est numérisé », enjoint Pierre CHASSERAY, délégué général de l'association.

De plus, à l'instar du contrôle technique automobile, les radars automatiques devraient prochainement avoir la capacité de vérifier qu'un véhicule verbalisé pour une infraction au Code de la route (excès de vitesse, non-respect d'un feu rouge...) dispose d'une assurance valide, simplement à partir de la lecture de la plaque d'immatriculation.

CONTACT PRESSE :

Pierre CHASSERAY
presse@40ma.net

Tél. : 07 78 21 24 47



www.fil-conducteurs.com



@40MA – 40 millions d'automobilistes
@PChasseray – délégué général



www.40millionsdautomobilistes.com

➔ **À propos de « 40 millions d'automobilistes »** 40 millions d'automobilistes est une association d'intérêt général, porte-parole des automobilistes raisonnables et défenseur de leurs intérêts. Elle est active tant sur le plan national qu'europpéen. Elle intervient dans l'ensemble des débats de fond liés à l'usage de l'automobile face aux grands enjeux sécuritaires et environnementaux, pour adapter et préserver l'automobilité, facteur indispensable à la croissance économique et à la qualité de vie des ménages.
www.40millionsdautomobilistes.com